

Municipalité de la
Commune de Renens

Municipalité de la
Commune de Prilly

Lausanne, le 25 août 2016

VILLE DE RENENS		
VISAS	SYNDIC	S. MUN
Reçu le 26 AOUT 2016		
Pour info	<input checked="" type="checkbox"/> JFC	<input checked="" type="checkbox"/> JM
<input checked="" type="checkbox"/> Finances	<input type="checkbox"/> KC	<input type="checkbox"/> MR
<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiments	<input type="checkbox"/> DD	<input type="checkbox"/> PZ
<input type="checkbox"/> (pièces pub)	<input type="checkbox"/> OG	
Pour réponse	<i>ord. communale</i>	
Vu en séance de Municipalité		

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable**

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, une copie de la décision y relative, ainsi que les copies des notifications aux opposants et aux intervenants des décisions des Conseils communal de Prilly et Renens des 23 mai et 23 juin 2016 sur leur opposition et intervention.

Les exemplaires des plans et le dossier d'enquête vous seront remis lors de la mise en vigueur qui interviendra dès la fin de la procédure de recours.

Délai référendaire

Conformément à l'article 109, alinéa 1, lettre c, de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), « la municipalité fait afficher au pilier public les objets soumis au référendum dans les trois jours qui suivent la notification de leur approbation préalable ».

Nous attirons votre attention sur certains changements concernant la procédure de référendum qui sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2013, nous vous invitons à vous référer aux articles 109 et suivants de la LEDP.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Y. Noirjean
Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes
• ment.



COPIE

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »

Situation

Le Plan de quartier « Malley-Gare » occupe un terrain situé sur les Communes de Renens et de Prilly, dans le secteur de Malley, en face de la nouvelle halte du RER Prilly-Malley.

Le périmètre du Plan de quartier occupe une surface de 16'216 m², propriété des CFF et de la Commune de Lausanne. Il est délimité au nord par l'axe ferroviaire Lausanne-Renens, à l'est par l'avenue du Chablais, à l'ouest par le Centre intercommunal de logistique (CIL) et au sud par un secteur partiellement bâti.

But de la procédure

Le secteur est actuellement colloqué en zone à bâtir de type industrielle par le Plan général d'affectation (PGA) de Renens et celui de Prilly. Le nouveau Plan de quartier permet de réaffecter le secteur en une zone centrale de forte densité vouée à l'habitation ainsi qu'aux activités moyennement gênantes de type tertiaires (bureaux, commerces), artisanales et (para-) publiques (petites structures d'accueil de quartier).

La capacité constructive maximale est fixée à 52'500 m² de surface de plancher déterminante (SPd).

Un DS III est attribué à l'ensemble du Plan de quartier.

Projets coordonnés

Projet routier

L'accessibilité routière au site nécessite la création d'un nouveau domaine public (DP) situé au sud du Plan de quartier.

Le dossier routier « Avenue de Malley » et « Rue de l'Usine à Gaz » a suivi une procédure conformément à la loi sur les routes (Lrou) et fait l'objet d'oppositions.

La procédure d'approbation préalable du projet Lrou par le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est coordonnée à celle du Plan de quartier « Malley Gare ».

La notification aux opposants de la décision d'approbation préalable du projet Lrou et de la décision d'approbation préalable du projet LATC sera faite simultanément par les deux services compétents.

Limite communale

Une modification de la limite communale, votée par les Conseils communaux de Prilly et de Renens, a été mise à l'enquête simultanément à celles du Plan de quartier « Malley-Gare » et du projet routier. Elle n'a pas fait l'objet d'opposition.

Cette modification de limite a été approuvée par le Département des Finances et des Relations (DFIRE). Cette approbation entrera en vigueur simultanément avec celles du Plan de quartier « Malley Gare » et du projet routier.

Référendum spontané

Le Conseil communal de Prilly a voté un référendum spontané sur le préavis municipal alors que le Conseil communal de Renens ne l'a pas demandé.

Le vote à Prilly pour le référendum est prévu le 27 novembre 2016.

Le dossier du Plan de quartier « Malley-Gare » a suivi la procédure prévue par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), à savoir :

Examen préalable : 14 février 2014.

Examen préalable complémentaire : 6 octobre 2014.

Enquête publique : du 28 janvier au 26 février 2015. Elle a suscité 13 oppositions dont 3 retirées et 3 observations.

Adopté : par le Conseil communal de Prilly le 23 mai 2016 et le Conseil communal de Renens le 23 juin 2016 avec un amendement apporté à l'alinéa 4 de l'article 8 du règlement

Vu ce qui précède, la cheffe du Département du territoire et de l'environnement :

DECIDE

- **d'approuver préalablement**, sous réserve des droits des tiers, le Plan de quartier « Malley Gare » et son règlement sis sur le territoire des Communes de Prilly et Renens, moyennant la modification suivante apportée à l'alinéa 4 de l'article 8 du règlement dont le texte « *Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer entre 25 et 40% pour l'aire des constructions A et entre 0 et 40% pour l'aire des constructions B* » est remplacé par le libellé : « *Le taux de SPd destinée à l'habitation doit se situer entre 25 et 40% pour les aires d'évolution des constructions A et B.* ».

La cheffe du Département



Jacqueline de Quattro

Voie de recours :

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.
- Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. Il est adressé à l'autorité de recours.
- L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs de recours.
- La décision attaquée est jointe au recours.
- Le recours est accompagné, le cas échéant, de la procuration du mandataire.

Annexes

- 2 règlements et plans pour signature
- 1 dossier communal de Prilly et de Renens
- 2 conventions
- 1 rapport 47 OAT et ses annexes
- Approbation de la modification de limite territoriale

Copies

- Commune de Prilly
- Commune de Renens
- Oppositions :
 - SBD-Société de Développement des Baumettes. M. Olivier Jaunin
 - Mme et M. Jacqueline et Olivier Jaunin
 - Mme Maria Roma Gasser et M. Christian Gasser
 - M. Karl S. Gasser
 - M. Quentin Gasser
 - Mme Lise Tessarin et Mme Christine Tessarin
 - Café des Bouchers sàrl - M. G. De Luca
 - Hermès participations SA – M. Didier Conti
 - AVACAH - MM. J.-M. Péclard et L. Reymond
 - Service intercommunal de l'électricité (SIE SA) – MM. J.-D. Ayer et F. Golliez
- Intervenants :
 - Service intercommunal de l'électricité (SIE SA) – MM. J.-D. Ayer et Y. Anderegg
 - Service intercommunal de l'électricité (SIE SA) – MM. J.-D. Ayer et F. Golliez
 - Ville de Lausanne – SIL Direction des services industriels – M. P. Braissant
- Service du développement territorial
- Direction générale de la mobilité et des routes
- Direction du registre foncier – M. Olivier Dind

Lausanne, le **22 AOUT 2016**

PY/dd – 143375

COPIE

Recommandé / AR

Monsieur
Karl S. Gasser
Ch. de la Moraine 13
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016; ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Monsieur
Quentin Gasser
Ch. de la Moraine 13
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

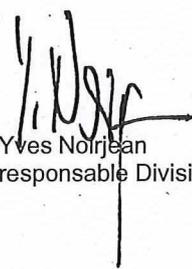
Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016; une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Association Vaudoise pour la
construction adaptée aux handicapés
Rte de la Bruyère 3
1315 La Sarraz

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition

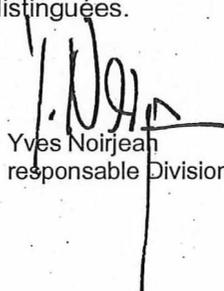
Madame, Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Café des Bouchers Sàrl
À l'att. de M. G. de Luca
Av. du Chablais 21
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

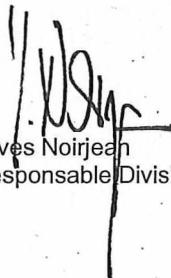
Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Madame et Monsieur
Maria Roma Gasser et Christian
Gasser
Ch. de la Moraine 13
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

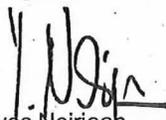
Madame, Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Hermès participation SA
c/o Atelier en architecture Didier Conti
RéCréation
Case postale 307
1001 Lausanne

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

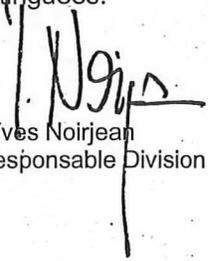
Madame, Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Madame et Monsieur
Jacqueline et Olivier Jaunin
Ch: des Baumettes 24
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

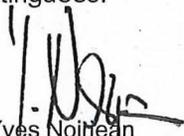
Madame, Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noitjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Société de Développement des
Baumettes
A l'att. de M. Jaunin, président
Case postale 323
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316.74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition

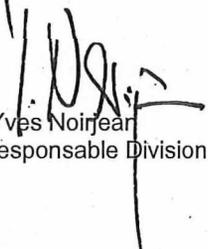
Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Service intercommunal de l'électricité
SIE SA
MM. Ayer et Golliez
Ch. de la Gottrause 11 – CP 71
1023 Crissier 1

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition**

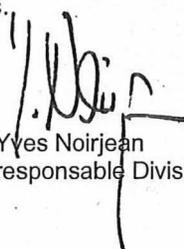
Messieurs,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé / AR

Mesdames
Lise et Christine Tessarin
Ch. des Baumettes 8
1008 Prilly

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre opposition

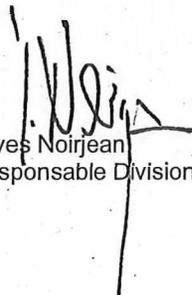
Mesdames,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre opposition.

Ces décisions sont susceptibles d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (Av. Eugène-Rambert 15; 1014 Lausanne). Les voies de recours sont indiquées sur la décision du département.

Veuillez agréer, Mesdames, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé

Service intercommunal de l'électricité
SIE SA
MM. Ayer et Andereg
Ch. de la Gottrause 11 – CP 71
1023 Crissier 1

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

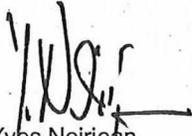
**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre intervention**

Messieurs,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre intervention.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé

Service intercommunal de l'électricité
SIE SA
MM. Ayer et Golliez
Ch. de la Gottrause 11 – CP 71
1023 Crissier 1

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

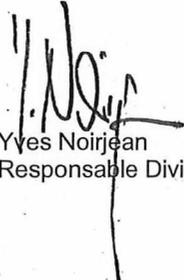
**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre intervention**

Messieurs,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre intervention.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
Responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly

COPIE

Recommandé

SIL Direction des services industriels
p.o. Monsieur Pierre Braissant
Rte de Genève 32
1002 Lausanne

Personne de contact: P. Yoakim
T 021 316 74 47
E pascale.yoakim@vd.ch

N/réf. PY/dd - 143375

Lausanne, le 25 août 2016

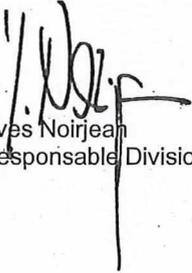
**Communes de Renens et de Prilly
Plan de quartier « Malley-Gare »
Notification de l'approbation préalable / Votre intervention**

Monsieur,

Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le 22 août 2016, sous réserve des droits des tiers, l'objet cité en titre.

Dès lors, nous vous remettons, en annexe, une copie de la décision y relative, une copie du préavis municipal de Prilly n° 8-2016 du 8 avril 2016, une copie du préavis municipal de Renens n° 100-2016 du 11 avril 2016, une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Prilly du 23 mai 2016, ainsi qu'une copie de l'extrait de la décision du Conseil communal de Renens du 23 juin 2016 sur votre intervention.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Yves Noirjean
Responsable Division aménagement communal

Annexes

- décision du DTE
- décisions des Conseils communaux de Renens et de Prilly
- préavis municipaux de Renens et de Prilly

Copie

- Municipalités de Renens et de Prilly